2026/001

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026 À 19 H 30

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois de janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Julie CARRA, M. Bernard LECESTRE, M. Benoît COPPIN, M. Philippe MAUNY, M. Frédéric MALÈRE, Mme Séverine COMMEAU, Mme Carinne QUENISSET.

Absentes excusées : Mme Claire LETHIMONNIER (pouvoir à M. Benoît COPPIN),
Mme Florence SYLVESTRE (pouvoir à M. Bernard LECESTRE)
M. Éric SÉGADO

Absents : M. BORET Jimmy et Mme Barbara COQUILLE

Secrétaire de Séance : M. Frédéric MALÈRE élu à l'unanimité

Assistent également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour de la séance
L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté **à 10 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Commune :
 - DM n° 8 : Modification de la décision modificative n°7
 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- Eau potable :
 - Décision modificative n°6
- Assainissement :
 - Décision modificative n°7
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

COMMUNE : DM N°8 : MODIFICATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°7

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la décision modificative n°7 devait être modifiée pour rééquilibrer les opérations d'ordre de la section d'investissement sur le budget communal.
Après échange de mail avec Monsieur GIRARD, comptable public, il n'y a pas besoin de prendre une nouvelle décision modificative pour équilibrer les opérations d'ordre de la section d'investissement sur le budget communal : « les chapitres d'ordre sont équilibrés et les crédits au chapitre 13 sont conformes aux précédents votes budgétaires ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses d'investissements 2025 ont été clôturées le 12 décembre 2025 à la demande du trésorier. Des factures d'investissement sont arrivées après cette date. Suivants les dispositions extraites de l'articles L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget, il est dit : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Considérant qu'il convient d'anticiper l'ouverture de crédits nécessaire au bon fonctionnement du service dans la limite de 25% des dépenses d'investissement 2025 qui s'élève à 288 274,50 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).
Monsieur le Maire propose d'appliquer les 25% soit **72 068,63 €**.
Les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :

Imputation	Montant TTC	Désignation de l'opération
2031	1 782,00 €	Opération de confortement de la digue n°3 (frais)
21321	51 369,16 €	Travaux de réfection du logement communal 1 bis impasse de l'école
21568	18 917,47 €	Terrassement + Clôture avec portail et branchement EAP de la citerne incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *(à mains levées)* **à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention » ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

BUDGET EAU : DM N°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne budgétaire 6215 est en dépassement de 110,00 € ainsi que la ligne 673 de 63,75 € sur le budget Eau 2025.
Pour régulariser ces dépassements, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 6215 : + 110,00 €
- 6063 : - 110,00 €

- 673 : + 63,75 €
- 6817 : - 63,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative n°6 comme inscrite ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DM N°7

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne budgétaire 6215 est en dépassement de 550,00 € ainsi que la ligne 673 de 42,50 € sur le budget Assainissement 2025.
Pour régulariser ces dépassements, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 6215 : + 550,00 €
- 611 : - 550,00 €

- 673 : + 42,50 €
- 6817 : - 42,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative n°7 comme inscrite ci-dessus.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Finances et CLCT : néant.
- Urbanisme : néant.
- Voirie et Travaux : néant.
- Environnement : néant.
- Développement économique : néant.
- Aménagement Territoire et Tourisme : néant.
- Habitat : néant.
- Déchèterie : visite de la déchèterie de Nevers reportée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :

	Néant

- Monsieur le Maire :
 - Lecture de différents courriers de remerciements (Madame GRÉGOIRE pour le déneigement et le trésorier de l'ASUCM Rugby pour la subvention).
 - L'entreprise HASIAK a actualisé son devis électricité dans le logement communal 1bis Impasse de l'Ecole. Le lot électricité est donc caduc est doit être revu avec toutes les entreprises. Choix au prochain conseil municipal.
 - La prochaine réunion du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a lieu le 22 janvier prochain à Joigny. Monsieur MAUNY s'y rendra.
- Mme Julie CARRA :

- Dimanche 18 janvier, à la salle « Les Granges du Château », aura lieu l'après-midi jeux de société.

- M. Philippe MAUNY :
 - Le concassé dans les champs est en cours d'enlèvement. Monsieur MAUNY gère le stockage dans différents lieux de la commune.

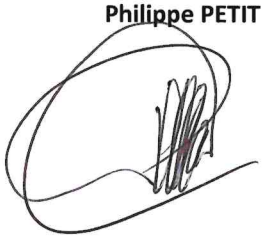
L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H05.

Table des délibérations :

- Commune :
 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- Eau :
 - Décision modificative n°6
- Assainissement :
 - Décision modificative n°7

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT



La secrétaire de séance,
Frédéric MALÈRE

